

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°16_06_28_188

Représentations de l'Établissement public territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont dans les divers organismes auxquels était représentée la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 juin 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON	X		
ATHIS-MONS	M. Antoine GUISEPPONE	X		
	Mme Christine RODIER		X	Antoine GUISEPPONE
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC	X		
	Mme Hélène DE COMARMOND	X		
	M. Jacques FOULON		X	Nathalie DINNER
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER	X		
	M. Patrice DIGUET		X	Didier GUILLAUME
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI	X		
	Mme Catherine DESPRES	X		
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	Dominique GIRARD
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA		X	Hélène De COMMARMOND
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN	X		
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON	X		
	M. Romain MARCHAND	X		
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe BOUYSSOU
	M. Mourad TAGZOUT		X	Romain MARCHAND
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS		X	Pierre CHIESA
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA		X	Michel PERRIMOND
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X		
	Mme Sarah BENBELKACEM		X	
	Mme Lina BOYAU	X		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		X	Franck LE BOHELLEC
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT		x	Françoise SOURD
	M. Pascal NOURY	X		

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET	X		
PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE	X		
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Sébastien BENETEAU
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA		X	Pierre SEGURA
	M. Daniel BEUCHER		X	Virginie MARCHEIX
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT	X		
	M. Philippe VIDAL		X	
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	Annie GRIVOT
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	Catherine DESPRES
	M. Dominique GIRARD	X		
	M. Alain LIPIETZ	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID	X		
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN	X		
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry ATLAN
	M. Philippe GAUDIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent SAUERBACH
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA		X	Jérôme BERENGER
	M. Jérôme BERENGER	X		
VITRY-SUR-SEINE	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR		X	Françoise BAUD
	M. Hocine TMIMI	X		
	Mme Sarah TAILLEBOIS		X	Jean-Marc BOURJAC
	M. Pierre BELL-LLOCH	X		
	Mme Fabienne LEFEBVRE	X		
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Michel LEPRETRE
	M. Jacques PERREUX	X		
M. Alain AFFLATET	X			

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien BENETEAU

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
DELIB 167 à 195	60	32	29	89

Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, et L. 5219-2 et suivants,

VU le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial 12 dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

VU la délibération n° 16.01.26 – 5 du 26 janvier 2016 par laquelle le conseil de territoire approuve les conventions de gestion entre l'établissement public Territorial et ses villes membres,

CONSIDERANT que L'EPT, en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit dès le 1^{er} janvier 2016, outre les compétences déjà exercées par les anciens EPCI existants, les compétences définies par l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT qu'il convient d'acter au sein de l'association **L'Atelier** la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'Établissement public territorial,

CONSIDERANT qu'il convient d'acter au sein de l'association **RTES** la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'Établissement public territorial,

Ouï, l'exposé des motifs précisant qu'il est, à ce titre, nécessaire que l'Établissement public territorial désigne ses représentants au sein des conseils d'administration des associations, conseils d'établissements et conseils de surveillance,

Après en avoir délibéré, le Conseil territorial, à l'unanimité :

Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein de **L'Atelier** : **M. Alain Lipietz (titulaire)** et **M. Alain Védère (suppléant)** ;

Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein de **RTES** : **M. Alain Lipietz (titulaire)** et **Mme Annie Grivot (suppléant)**.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes



Fait à Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON
Directeur Général des Services